

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	13
Votants	17

N° D034_2023 Règlement intérieur du personnel
--

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 1er juin 2023.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (13) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, ZIMMERMANN Sophie, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, PINGET Denis, REBUT Sandra, WIART Florine.

Absent (2) : MICHOD Max, VEZIN Pascale

Ont donné pouvoir (4) : GRIVEL Céline pouvoir à Sophie ZIMMERMANN,
PODEVIN Christian donne pouvoir à PINGET Denis
GILLANT Olivier donne pouvoir à Claude GALLAY
VIOLLAZ Emilie donne pouvoir à WIART Florine

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de règlement intérieur du personnel. Celui-ci a été transmis au Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie pour avis.

Ce « Règlement Intérieur » est destiné à tous les agents de la Commune, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formation, de prestations sociales, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Monsieur le Maire informe que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a donné un avis favorable en date du 27 avril 2023 avec quelques précisions mineures à y apporter.

Monsieur le Maire précise qu'il a été tenu compte de ces remarques et il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du personnel de la Commune de Saint-Paul-en-Chablais, comme joint en annexe.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET

